



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service Environnement, Eau, Forêts

Affaire suivie par :

ROSAY Sophie

Tél. : 0479717283

Mél : sophie.rosay@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 22 juin 2023

Le préfet

à

Monsieur le président d'agglomération
Grand Lac – Service des Eaux
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **traversée du Nant de Gorsy pour le passage de canalisations d'eaux usées à Entrelacs**

Accord sur dossier de déclaration

Réf. : 73-2023-0100019088

COURRIER ENVOYE UNIQUEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

traversée du Nant de Gorsy pour le passage de canalisations d'eaux usées à Entrelacs ,

j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire d'opposition. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la (ou des) commune(s) concernées pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Savoie durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement.

Pour le préfet et par délégation
Le responsable de l'unité Aménagement des
Milieux Aquatiques

Olivier BARDOU